

# Union conjugale: les effets généraux du mariage

## Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

## Généralités

Les effets généraux du mariage sont réglés de manière exclusive dans le droit fédéral : consulter la fiche fédérale correspondante.

Le droit cantonal se limite quant à lui aux règles de procédure et à la désignation des autorités compétentes.

A partir du 1er juillet 2022, les personnes de même sexe pourront s'unir par les liens du mariage. Dès cette même date, il ne sera plus possible de s'unir par un partenariat enregistré. Les personnes qui se sont unies par un partenariat pourront demander la conversion de leur union en mariage.

## Descriptif

Se référer aux fiches correspondantes pour les questions concernant d'autres aspects de l'union conjugale :

- les régimes matrimoniaux : fiches fédérale et cantonale
- le nom : fiches fédérale et cantonale
- les mesures protectrices de l'union conjugale : fiches fédérale et cantonale
- la séparation et le divorce : fiches fédérale et cantonale
- l'union libre : fiches fédérale et cantonale

## Procédure

Selon le Code de droit privé judiciaire vaudois (CDJP), le Président du Tribunal d'arrondissement est compétent pour statuer sur les litiges liés au logement familial ainsi que dans le cadre des mesures de protection de l'union conjugale (MPUC). C'est en effet dans ce cadre que seront généralement portés les litiges relatifs aux effets généraux du mariage.

Pour des informations complémentaires, s'adresser aux :

- Bureaux d'Etat civil du canton
- Tribunaux d'arrondissement.

## Recours

Un appel, respectivement un recours selon les situations, pourra être interjeté devant le Tribunal cantonal contre le jugement de première instance.

## Adresses

Direction de l'état civil (Lausanne)

## Lois et Règlements

Loi sur l'état civil du 25 novembre 1987

Code de droit privé judiciaire vaudois

## Sites utiles

Etat de Vaud : page thématique « Mariage »

Site des notaires romands

Site du Centre social protestant

Site Vaud Famille

Site Consultation de couple – Plateforme Vaud

Etat de Vaud : site de l'Etat civil